

Département des Hautes-Alpes



Commune de Puy Saint André

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du
18 mai 2017**

**Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du
21 décembre 2017**

**Le Maire
Pierre LEROY**

PLU initial approuvé le 18 janvier 2007

Décembre 2017

PLU approuvé

Auteur : DD / CK



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 impasse du muséum

05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

**2. Projet d'Aménagement et de
Développement Durable**

Commune de Puy Saint André

Élaboration du PLU

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE -PADD-



Source : Photo de
Guy Serreque

Mai 2017

Articulée autour de plusieurs entités urbaines, la commune a développé plusieurs identités : les hameaux de montagne, les quartiers plus récents type « lotissements », la zone d'activités de « Pont la Lame ».

Divisé en deux entités principales, le haut et le bas, le territoire communal répond à des préoccupations et des choix de vie différents.

Étagée de 1170 à 2940 mètres d'altitude, la commune bénéficie d'identités paysagères variées : la réserve des Partias, les pâturages, les champs cultivés, les forêts et les divers reliefs marqués.

Inséré pleinement dans le bassin de vie du Briançonnais, le développement de la commune s'inscrit en complémentarité de celui de l'agglomération : agriculture, tourisme, commerce, artisanat.

Autant d'hétérogénéité pour réussir un projet commun décliné différemment selon le lieu du territoire communal où il sera mis en œuvre.

1

*« Le paysage appartient à tout le monde » :
Respecter l'environnement et les lieux*

2

*« Nos villages au quotidien, aujourd'hui et demain » :
Être en harmonie avec les nouveaux choix de vie et répondre
aux nouvelles vulnérabilités*

3

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous
l'empruntons à nos enfants » :
Vivre le territoire et assumer pleinement la place de Puy Saint André
dans l'agglomération Briançonnaise*

« Le paysage appartient à tout le monde » : Respecter l'environnement et les lieux

Respecter les ruptures paysagères

- > Prendre en compte toutes les composantes de l'agriculture de montagne qui permettent de conserver, entretenir et faire le paysage : champs cultivés de fond de vallée, culture en terrasses, alpages, choulrières,
- > Maintenir les coupures vertes existantes entre les villages : conforter leur rôle environnemental de continuités écologiques (espaces de circulation de la faune et la flore),
- > Mettre en œuvre les prescriptions paysagères et notamment celles relatives au défrichement du projet porté par la communauté de communes de création d'une aire d'accueil des gens du voyage en entrée est de la commune.

Déterminer des éléments qui participent au maintien, à l'appropriation et à la valorisation des paysages

- > Identifier le cirque « Maada /les cris de l'Aigle » sous Puy Chalvin, les canaux porteurs.
- > Conserver les cônes de vue sur :
 - Les Tenaïles notamment à l'entrée du village,
 - La silhouette de Puy Chalvin et l'écrin paysager autour du hameau,
 - Le clocher de l'église du Chef Lieu depuis la route descendant de Puy Chalvin,
 - L'entrée du Vallon des combes avec vue sur le cirque.
- > Continuer l'utilisation et l'entretien des canaux.



Source : Photo de Guy Sennequier

Paysager l'entrée ouest de la commune

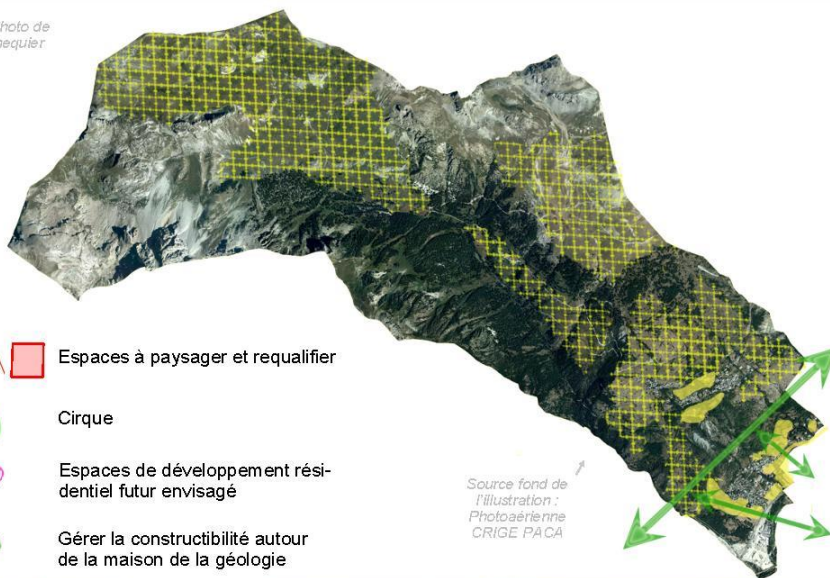
- > Requalifier les bords de la route nationale entre le torrent de Sacha et le carrefour pour Pierre Feu / Clos du Vas,
- > Limiter les nuisances sonores et visuelles côté Pont de Lame,
- > Aménager la route qui mène à la maison de la géologie : végétalisation agréable aux abords, bancs pour les seniors.

Prendre en compte les risques naturels

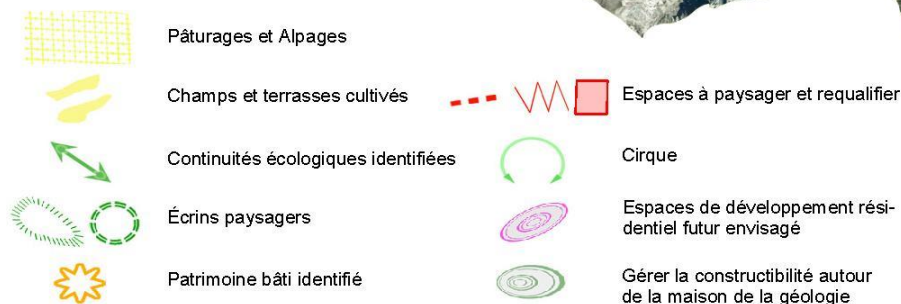
- > Limiter la vulnérabilité des constructions par rapport au risque inondation en intégrant, si nécessaire, des prescriptions supplémentaires.



Source : Photo de Guy Sennequier

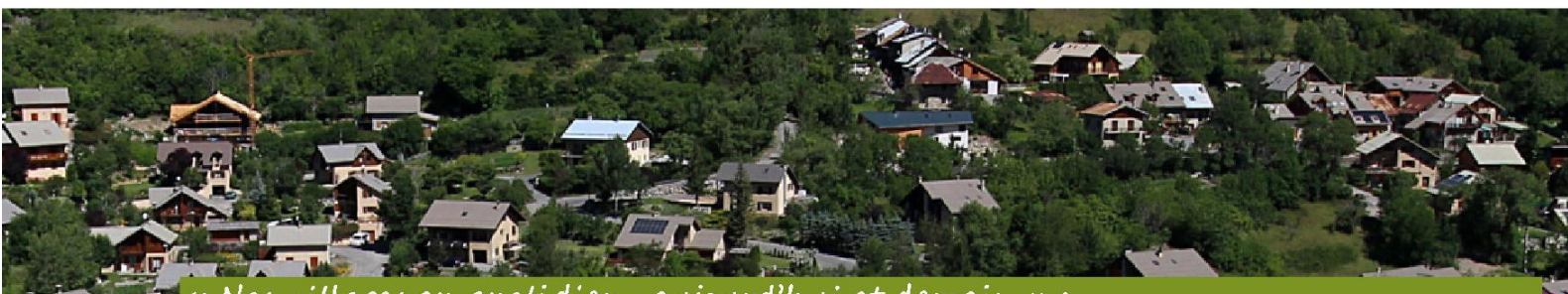


Source fond de l'illustration : Photoaérienne CRIGE PACA



Source fond de l'illustration : vue aérienne, puy-saintandre.fr





« Nos villages au quotidien, aujourd'hui et demain » :
Être en harmonie avec les nouveaux choix de vie et répondre aux nouvelles vulnérabilités

Aménagement

Écologie

Habitat

Stationnement

Urbanisme

Patrimoine

Architecture

Déplacements

Numérique

Améliorer la qualité et l'ambiance villageoise

- > Maintenir un écrin vert à côté de l'église du Chef Lieu, autour de Sainte Lucie à Puy Chalvin,
- > Transformer le « parking central » du Chef Lieu en lieux de vie et d'échanges avec verdure,
- > Aménager un jardin d'enfants à côté de Sainte Lucie à Puy Chalvin,
- > Affirmer, dans les hameaux historiques, les espaces privés et les espaces publics : préférer travailler sur des revêtements de nature différente plutôt que de clôturer,
- > Garder le côté « village de montagne » de Puy Chalvin,
- > Dénommer les rues et les impasses,
- > Prendre appui sur le petit patrimoine pour créer des lieux de rencontres : lavoirs, fours, fontaines.

Être acteur du développement résidentiel sur les différents villages

- > Favoriser les réhabilitations des anciens bâtiments non occupés,
- > Définir et anticiper l'intégration des extensions de chacun des hameaux,
- > Créer des logements écologiques sur Puy Chalvin tout en respectant l'écrin paysager à maintenir,
- > Soutenir la création de logements sociaux sur les autres hameaux et notamment le bas de la commune.

Faire respecter l'identité architecturale de chaque hameau tout en favorisant les réhabilitations et les constructions écologiquement vertueuses

- > Travailler à l'unité des toitures,
- > Éviter les maisons « pas terminées »,
- > Valoriser les belles maisons dont les 3 situées sous Puy Chalvin,
- > Conserver l'harmonie du lotissement du Clos du Vas : maisons fleuries et composition des façades (alliage bois/maçonnerie).
- > Anticiper le devenir du hameau du Goutaud,
- > Permettre la réhabilitation du hameau des Combes tout en conservant son caractère d'estive.

Gérer et optimiser le stationnement dans les hameaux historiques

- > Rechercher une solution alternative au stationnement dans les villages,
- > Envisager des plateformes de stationnement, au sud de la route au niveau du Chef Lieu. Des abris de jardins pourront être organisés sous les plateformes,
- > Développer du stationnement au niveau du cimetière à Pierre Feu,
- > Anticiper les capacités de stationnement nécessaires aux futures réhabilitations et extensions proches des hameaux historiques.

Hiérarchiser les accès en fonction des sites et des lieux

- > Conserver le caractère « route de montagne » des accès aux hameaux du Chef Lieu et de Puy Chalvin,
- > Améliorer le carrefour qui dessert le bas de la commune : amélioration fonctionnelle et esthétique,
- > Interdire, sauf dérogation, les engins motorisés sur les routes forestières et autres sentiers,
- > Signaler les routes et les chemins.

Renforcer les équipements lorsque nécessaire

- > Créer un lieu de vie et d'échanges type bistrot, épicerie communale ou autre,
- > Construire des garages communaux sur le bas de la commune.

Rassembler les habitants, créer du lien social à travers la mise en place d'échanges de services et en s'appuyant sur les nouvelles technologies

- > Transmission des savoirs, échanges de biens culturels, soutien scolaire,
- > Extension du site internet de la mairie pour favoriser les échanges de biens et de services,
- > Mise en place d'un troc végétal, d'un troc de services.



Espaces à paysager et à requalifier



Jardins familiaux



Espaces de développement résidentiel futur envisagé



Patrimoine bâti identifié



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » :
Vivre le territoire et assumer pleinement la place de Puy Saint André dans l'agglomération Briançonnaise

Agriculture

Écologie

Patrimoine

Tourisme

Énergie

Ressources

Économie

Espaces naturels

Forêts

Pérenniser, intervenir et installer : un engagement pour l'agriculture

- > Être acteur du devenir agricole de la commune :
Avoir une politique d'acquisition foncière,
Travailler au développement de l'agriculture de concert avec les acteurs du monde agricole.
- > Développer une agriculture locale forte, dynamique et axée sur la proximité :
Respecter et continuer le pâturage autour de Puy Chalvin,
Organiser la répartition des alpages,
Développer le maraîchage.
- > Faciliter l'installation d'agriculteurs et les possibilités de vente directe,
- > Avoir des jardins pour se nourrir, préserver et développer les jardins des villages :
Identifier des jardins à conserver à Pierre Feu,
Créer des jardins partagés au Clos du Vas,
Garder les jardins sous le Chef Lieu et développer les clôtures végétales.
- > Préserver et organiser la corvée des canaux.



Valoriser et maintenir « le sacré joli coin » au dessus la maison de la géologie

- > Prendre en compte l'enjeu botanique du secteur, le préserver et l'exploiter,
- > Gérer la constructibilité autour de la maison de la géologie et des bâtiments existants,
- > Remettre en état la ripisylve du torrent de Sacha.

S'appuyer, dans l'intérêt collectif, sur les potentialités locales pour ne plus gaspiller et être plus respectueux de notre environnement, de notre avenir et de celui de la planète

- > Viser l'autonomie énergétique en continuant à mettre en place des solutions concrètes,
Turbiner le torrent de Sachas en créant une conduite parallèle sur une partie de la descente,
Développer de l'éolien au col du Prorel.
- > Être à l'initiative d'une amélioration esthétique et environnementale de la zone artisanale de Pont de Lame : requalification des accès et espaces publics, traitements des abords des activités,...
- > Soutenir le restaurant d'altitude présent sur le domaine skiable dans la mesure où il prend en compte la proximité de la zone humide du Prorel,
- > Anticiper la gestion de l'assainissement.

Préserver le réseau de sentiers et le développer pour favoriser les échanges et les rencontres entre habitants

- > Renforcer les liaisons entre le haut et le bas de la commune,
- > Aménager et faire vivre les lieux de haltes et d'échanges : l'Eyrette (Saoût), la cabane de Sacha, St Laurent, vers les Combes,
- > Maintenir l'accès dans les champs et le long des canaux, le moins de clôtures possibles.

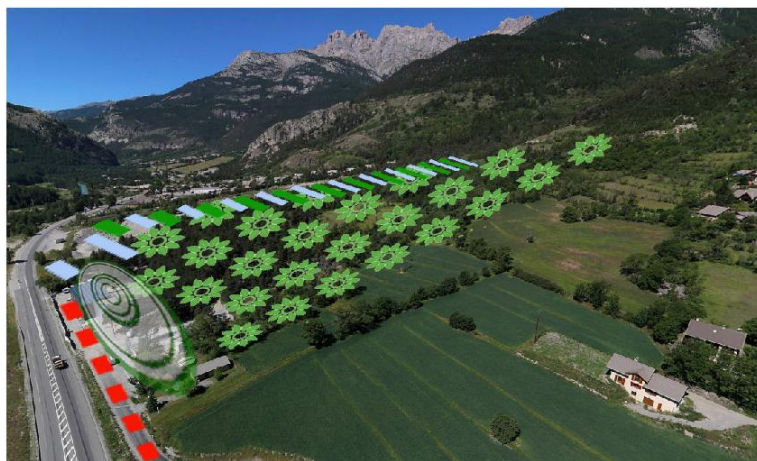
Gérer la distribution de l'eau notamment en été (canal, eau de ville)

Maintenir la réserve naturelle des Partias

- > Faciliter son accès et sa découverte par les sentiers,

Entretenir et valoriser le patrimoine notamment les fresques de Sainte Lucie

Reboiser au dessus de la cabane de Sachas et plus généralement appliquer le Plan Forestier



Gérer la constructibilité autour
de la maison de la géologie



Espaces à paysager et requalifier



Espace à valoriser et à maintenir



Ripisylve à restaurer

Schéma de principe de la partie urbanisée

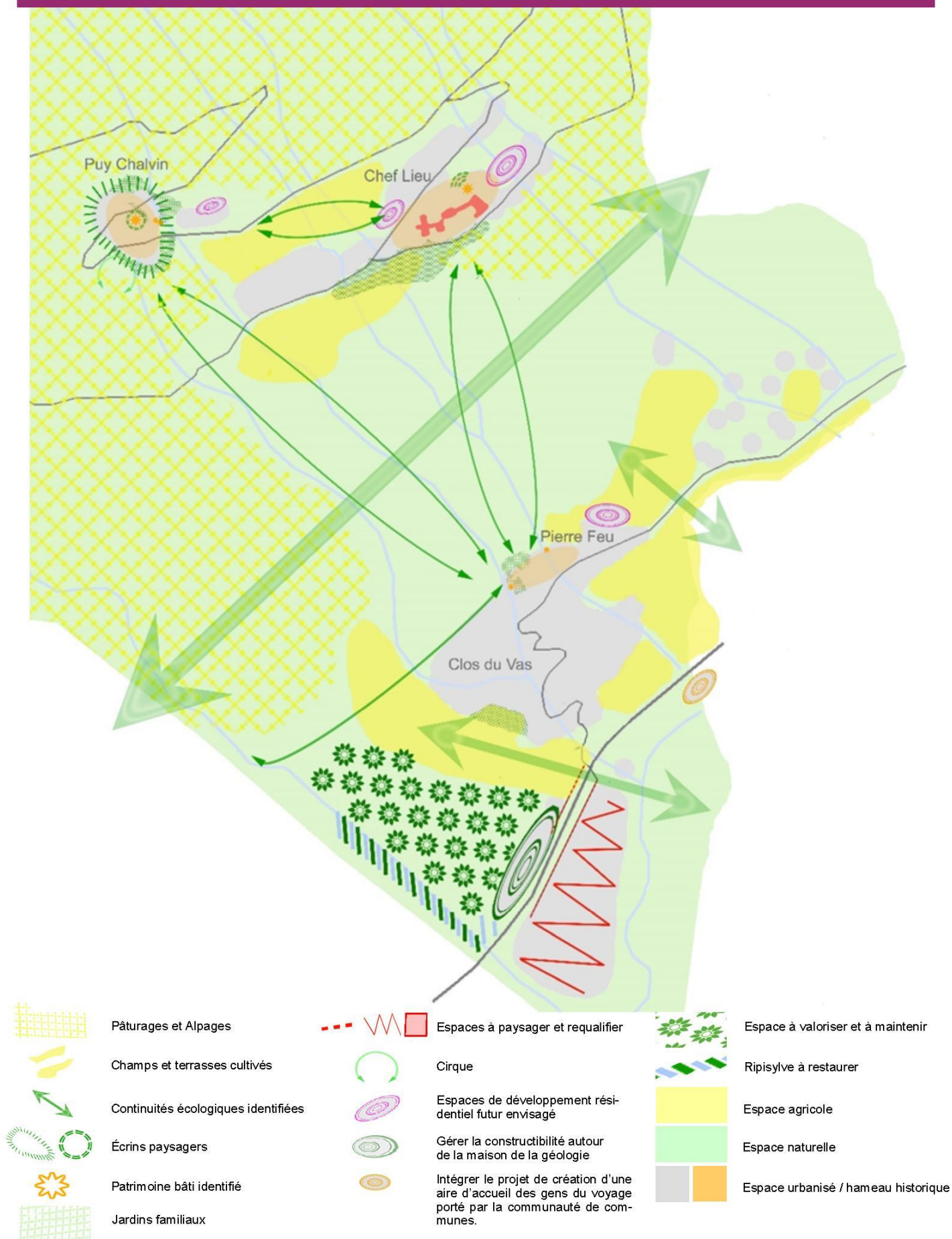
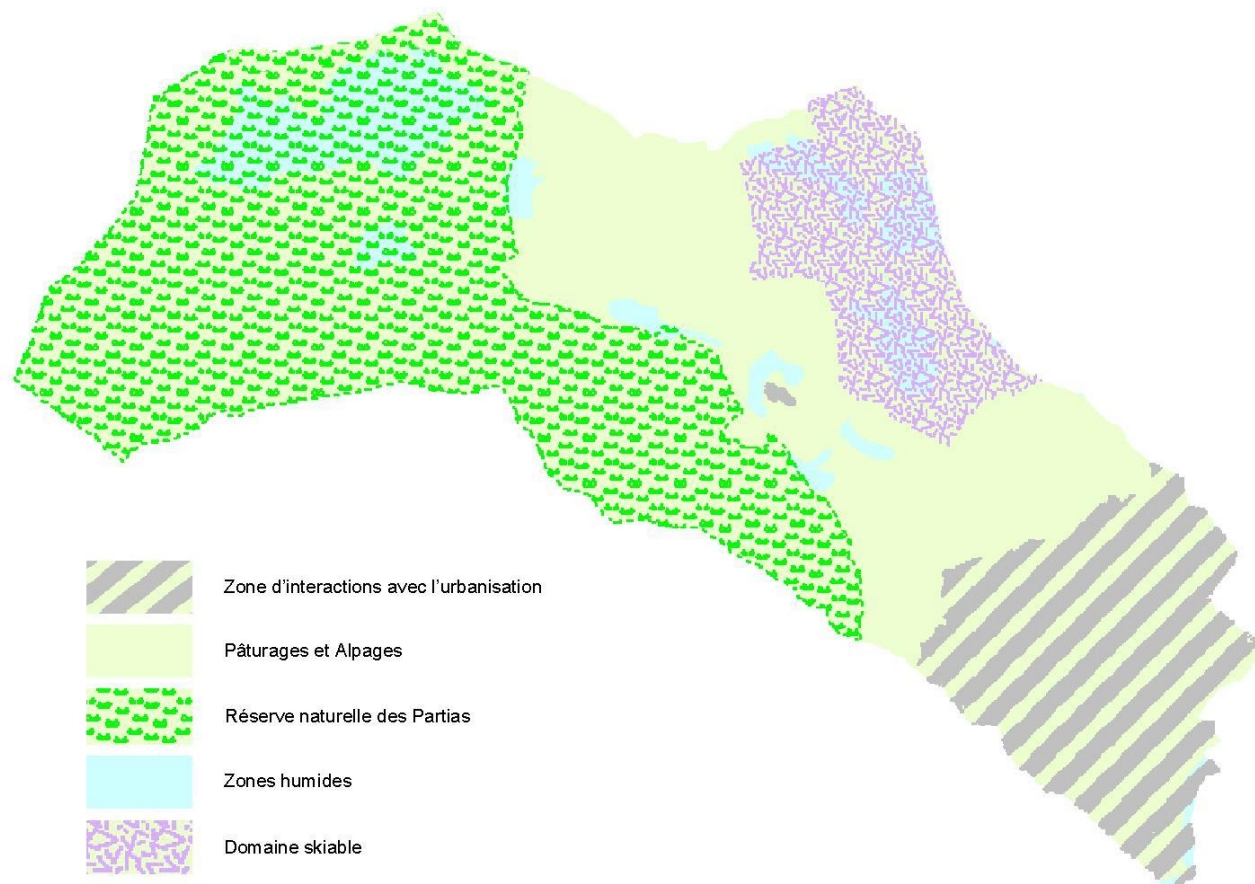


Schéma de principe

Objectifs chiffrés de la modération de l'espace et
De lutte contre l'étalement urbain

La commune de Puy Saint André se fixe un objectif de production d'environ 80 nouveaux logements d'ici à 15 ans afin d'assurer l'accueil de 5 nouveaux foyers par an.

Pour mettre en œuvre cet objectif de production de logements, la commune se fixe de :

- ⇒ Favoriser prioritairement le renouvellement urbain et la densification à l'intérieur des espaces urbanisés hors centre historique des hameaux. À travers cet objectif, la commune souhaite encourager la réhabilitation et l'utilisation des dents creuses pour consolider le tissu villageois.
- ⇒ Prévoir l'extension de l'urbanisation pour conforter les 3 pôles de vie de la commune : Pierre Feu, le Chef Lieu et Puy Chalvin. Au sein de la majorité de ces zones de projet, la commune souhaite favoriser la mixité des formes urbaines, promouvoir des types d'habitat alternatif à la maison individuelle.

Pour atteindre ces objectifs de production de logement tout en respectant le cadre réglementaire actuel et les premiers éléments SCOT, la commune de Puy Saint André se fixe comme objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain d'urbaniser : une enveloppe prioritaire en renouvellement urbain d'un peu plus de 2 hectares et une enveloppe en extension de l'urbanisation d'environ 2 ha.

Elle vise une densité moyenne de 20 logements à l'hectare.